Appel à candidatures 2023

Encourager et soutenir les initiatives et projets créatifs que porte la population bruxelloise

Critères de sélection

- Le porteur de projet est un individu, un groupe d'individus ou une association
- Le projet se déroule dans la Région de Bruxelles-Capitale
- Le projet est innovant et créatif
- Le projet profite à l'intérêt général, au vivre-ensemble ou au rapprochement entre citoyennes et citoyens
- Le projet a un caractère alternatif, ludique, inédit - voire même impertinent
- Le projet est reproductible ou avec « effet papillon »
- Le projet met en valeur les caractéristiques du peuple de Bruxelles
- Le projet doit démarrer en 2023
- Le projet doit être déposé en français, néerlandais ou anglais

L'aide financière s'élève à un montant maximal de 10.000 euros par projet.